

langue des ordures qu'elle avait contractées ou dans la bouche du peuple ou dans la foule du palais ou dans les impuretés de la chicane ou par les mauvais usages des courtisans ignorants » des gouailleurs se mirent à composer des chansons contre les jurés fabricateurs de mots, tout en se posant, narquois, la même question que vous m'avez posée, mon vieil ami :

« *L'Académie aura-t-elle une autorité morale suffisante pour prononcer ses jugements ?* »

L'esprit français et l'esprit annamite se rencontrent dans le domaine de la raillerie ; c'est pourquoi je vais recueillir ici quelques-unes de ces chansons pour édifier les candidats à l'immortalité de chez nous sur l'accueil futur de leurs compatriotes :

C'était Piron, l'auteur de la *Métromanie* qui disait :

« *Ils sont là quarante qui ont de l'esprit comme quatre* »
et qui faisait écrire ces vers comme épitaphe

« *Ci-gît Piron qui ne fut rien
Pas même académicien* »

C'était J. B. Rousseau qui émettait cette réflexion :

« *Les animaux parlent si bien
Que dans Houdard souvent un âne
Est un académicien.* »

Au moment où l'auteur des *Caractères* posa sa candidature, il courait dans la rue cette épigramme :

« *Quand L. B. se présente
Pourquoi donc tant crier haro ?
Pour faire un chiffre de quarante,
Ne fallait-il pas un zéro ?* »

On discuta un jour chez Guizot les mérites d'un candidat :

« *Pour moi, dit le célèbre historien, je lui donne ma voix, car enfin, on a beau dire, je lui trouve les qualités d'un véritable académicien. D'abord il se présente bien, il est très poli, il est décoré, il n'est d'aucune opinion; je sais qu'il a ses ouvrages, mais que voulez-vous ? on n'est pas parfait.* »

On a constaté que les écrivains, une fois admis dans la noble Compagnie, gagnent par la maladie du lieu, la paresse, et on a composé de nombreuses épigrammes contre les Immortels à ce sujet :

« *En France, on fait, par un plaisant moyen,
Taïre un auteur, quand d'écrits il assomme :
Dans un fauteuil d'académicien,
Lui quarantième, on fait asseoir notre homme :
Lors il s'endort et ne fait plus qu'un somme,
Plus n'en avez prose ni madrigal
Au bel esprit ce fauteuil est, en somme,
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal. »*

— « *L'Académie française est l'objet secret des vœux des gens de lettres ; c'est une maîtresse contre laquelle ils font des chansons et des épigrammes jusqu'à ce qu'ils aient obtenu ses faveurs et qu'ils négligent dès qu'ils en ont la possession.* »

VOLTAIRE

Des auteurs se sont plaints — plus ou moins légèrement — de la complaisance de l'Académie à l'égard des personnalités politiques du jour :

« L'Académie française est un corps où l'on reçoit des gens titrés, des hommes en place, des prélats, des gens de robe, des médecins, des géomètres et même des gens de lettres. »

VOLTAIRE

Les opérations de l'Académie française n'est pas la seule académie qui ait attiré l'attention des gouailleurs et des daubeurs. Cela n'a rien de surprenant. Des gens graves ont écrit dans les manuels de morale que l'homme se distingue des animaux par sa raison. C'est une question de savoir si les animaux sont vraiment moins raisonnables que l'homme. Ce qui est hors de doute, c'est que l'homme, à l'encontre des animaux, est enclin à tourner en ridicule les gens graves se donnant à des tâches élevées qu'il ne comprend pas. Les Académies, voulant accomplir des œuvres désintéressées, il est naturel qu'elles soient le point de mire de la raillerie des ricaneurs et des loustics. Veut-on, par curiosité, connaître quelques tours joués à certains académiciens ? Ferret était membre de l'Académie de Marseille et était très versé dans la mécanique, mais il avait le défaut de vouloir faire des discours et, en discourant, de parler trop longuement et de dire des choses trop difficiles. Un jour donc, il vint lire à l'Académie un long discours sur la théorie de l'échappement, et, pendant qu'il lisait, un de ses confrères écrivit ces vers sur un billet :

« Ferret, quand de l'échappement
Tu nous traces la théorie,
Heureux qui peut adroitement
S'échapper de l'Académie. »

Le mauvais plaisant remit le billet à son voisin et sortit. Le billet passa de main en main, chacun le lit, rit et s'en alla. La salle devint vide. . . .

Un docteur anglais a joué une farce d'une autre façon à la Société royale de Londres. Il envoya un jour au secrétaire de la Société une lettre ainsi rédigée :

« Un matelot s'était cassé la jambe. J'ai eu l'idée de rapprocher les deux parties et de les arroser d'eau de goudron, après les avoir assujetties avec une ficelle. En très peu de temps le malade a senti l'efficacité du remède, et il n'a point tardé à se servir de sa jambe comme auparavant. »

— Une vive impression, d'autant plus qu'un médecin avait publié récemment Neufs Conseils sur les propriétés curatives de l'eau de goudron. On discuta le problème de justice. — Cœur servi et contre quand le secrétaire de la société reçut ce court billet :

— Droit de réponse à votre lettre, j'ai omis de vous dire que la jambe cassée du matelot voit danser de bois. »

La liste des académiciens est longue et il est difficile de croire que le principal motif de toutes ces épigrammes et de toutes ces chansons est l'incompétence des académiciens. Les Académies, malgré l'avis des Messieurs les chansonniers et pamphlétaires, se composaient de gens qui étaient à la hauteur de leur tâche. Qu'il y ait eu parmi les "Immortels" des individus moins habiles à polir une plume qu'à croiser l'épée ou à s'insinuer dans les antichambres, cela est possible. On a des raisons de reprocher à la Noble Compagnie de prêter une oreille parfois trop attentive à la flatterie ou aux recommandations ; on peut encore blâmer son incompréhension vis-à-vis de certains hommes de génie, et on aurait voulu lire sur son palmarès les noms de Descartes, de Pascal, de Molière, de la Rochefoucauld, des Vauvenargues, de J. J. Rousseau, de Diderot, de Beaumarchais, d'André Chénier, de Courier, de Balzac, de Béranger. . . . Cependant l'esprit impartial doit reconnaître que l'Académie française, malgré ces épigrammes et ces chansons, n'en brille pas moins dans le monde, — par la présence lumineuse dans son sein des écrivains comme Corneille, Racine, La Fontaine,

Buffon, Chateaubriand, Victor Hugo, Lamartine, Flaubert, Guy de Maupassant, Anatole France. . . . Elle est « *la plus illustre institution qu'il y ait dans les annales des lettres* », pour citer la phrase d'un critique anglais.

Qu'il se soit trouvé dans certaines sociétés des « *demis-savants* » ou des « *parentes savantes* » plus instruits dans la science de s'habiller ou de manger, de fouiller les archives ou de déchiffrer les hiéroglyphes, cela encore peut-être vrai. Les persifleurs ont raison de les railler. Mais de là à conclure que Messieurs les académiciens sont archi-nuls, que les Académies sont des « *Sociétés comiques où l'on garde le sérieux* » « *des réunions organisées par la vanité de tous au profit de la vanité de chacun* » « *des sénats irresponsables, étroits, égoïstes et passionnés* », ne se composant que d'individus querelleurs, on va trop loin dans la critique.

« La voix de la science sérieuse, a écrit Renan, est parfois très faible contre l'audace et l'imposture, mais il y a une voix de la science, et quand les clameurs de la mode sont tombées, cette voix continue de se faire entendre, et l'on n'entend plus qu'elle. Voilà pourquoi, malgré les plaintes perpétuelles de la basse opinion contre les académies scientifiques, ces académies finissent toujours par l'emporter, parce qu'elles sont les gardiennes de la vraie méthode. Elles existent pour un petit nombre, mais ce petit nombre a raison, et il n'y a que la raison qui dure. »

De tous ces propos ennuyeux une conclusion se dégage :

Quelle que soit la compétence des lettrés qu'on admettra dans notre futur cercle littéraire, il y aura toujours des Piron et des Voltaire de chez nous qui s'amuseront à lancer des brocards contre eux. Et c'est pourquoi, mon ami, je ne suis nullement surpris de lire dans votre dernière lettre cette phrase moqueuse :

« J'ose vous demander un service : quand la docte compagnie aura ses lettres patentes, veuillez m'envoyer un mot. Je vous certifie que l'homme au double menton et au double ventre deviendra très souple pour se faufiler parmi les futurs Immortels, qu'il saura définir avec clarté, comme ses confrères, les termes de cuisine pour les mettre dans le grand dictionnaire à publier »

Est-ce vrai que vous tenez à devenir immortel ? Résignez-vous à être chansonné et caricaturé. Ce qui s'est produit là-bas se produira ici. Quand le cercle littéraire aura ouvert ses portes, il surgira du sol, soyez-en sûr, toute une armée de goguenards, de persifleurs, de jaloux, qui viendront l'attaquer.

Cependant il faut choisir les candidats pour attirer le moins de persifleurs. Ce choix des candidats est un problème extrêmement délicat et extrêmement complexe. Il se décompose en réalité en trois questions :

Combien d'académiciens prendra-t-on ? Qui faudra-t-on choisir ? Qui laissera le soin de choisir ? La vie et la dignité de notre cercle littéraire dépendent de la réponse qu'on donnera à ces trois questions.

Combien d'académiciens prendra-t-on ?

Actuellement, l'Académie française se compose de quarante membres, comme l'Académie des Beaux-arts, l'Académie des Sciences morales et politiques, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. L'Académie des Sciences en compte soixante-huit. Des lettrés de chez nous, avec qui j'ai causé, furent d'avis de donner l'immortalité seulement à vingt-cinq hommes, lesquels, ont-ils dit, prendraient chacun une lettre de l'alphabet et travailleraient au cours de leur vie terrestre à recueillir tous les termes qui commencent par la lettre choisie pour les mettre avec leur définition dans le grand dictionnaire à publier.

« — Ces lettrés prennent un faux point de départ, m'ont répondu quelques autres, les termes qui commencent par chaque lettre choisie peuvent être des termes de morale, de philosophie, de mécanique, de religion, de gastronomie, et il n'est pas donné à l'homme le pouvoir d'emmagasiner dans sa mémoire toutes les connaissances humaines : c'est une chose que les bons maîtres de la religion ne seront pas de bons académiciens en gaspant les opinions du d'rait donc infiniment mieux que chaque académicien se cantonnât dans sa spécialité, les pédagogues définiront les termes de la pédagogie et les administrateurs les termes administratifs.

— Je vous comprends, déclara un loustic qui assistait à la conversation. Vous voulez que l'Académie choisisse autant de membres qu'il y a de sciences et d'arts et, dans chaque science et dans chaque art, le maître le plus érudit. C'est bien, je vais écrire à mon ami, le mangeur d'escargots. »

La question du nombre n'est pas une question importante. Le chiffre à fixer peut être n'importe quel chiffre, il suffit qu'en choisissant, l'on pense à ces trois vérités de La Palice :

1^o) Une académie qui se compose peu de membres doit mettre beaucoup de temps pour travailler à la confection du dictionnaire. Or le pays attend aujourd'hui avec impatience le dictionnaire.

2^o) Une académie qui ouvre ses portes à un grand nombre de candidats peut voir diminuer son prestige. La rareté fait la valeur des objets.

3^o) Il y a des chiffres fatidiques qu'il faut éviter — je suis superstitieux — et des chiffres qui se prêtent par leur nature à la raillerie. En France, on s'est amusé abondamment sur le zéro du nombre 40 (à rappeler l'épigramme décochée contre La Bruyère au moment de son élection).

Je passe à la deuxième question.

Qui faudra-t-il choisir ?

Evidemment, on ne choisira que les gens dignes d'être académiciens.

— « Qui est digne d'être académicien dans notre pays, à l'heure actuelle, m'a demandé un lettré moine ? Ni vous, ni moi, cela va sans dire. Est-ce Monsieur l'interprète, la machine à écrire et la machine à traduire ? Est-ce Monsieur le pédagogue, le phonographe, les paroles enregistrées dans les disques — je veux dire dans les livres ? Est-ce Monsieur le Conseiller, les Purgon, les Diofoirus, les Tant-Pis, les Tant-Mieux, les Tomès, les Mandrès, ceux qui vous apprennent que vos maladies procèdent d'une violation de la justice. — Cœur servi par le sang et qu'elles ne guérissent qu'à condition qu'on vous saigne ? L'on se voit danser quand on s'imagine qu'on est propre aux fonctions académiques lorsqu'on a pu obtenir un certificat, un brevet quelconque, voire même un diplôme d'études supérieures.

La mais est des parchemins qui n'empêchent pas de dire que leurs possesseurs peuvent être près de nuls, archi-nuls. Il y a bien quelques jeunes garçons éduqués à l'école française qui ont l'impression de savoir quelque chose, mais ils ne savent pas parler l'annamite.

— On choisira alors les académiciens dans la classe des anciens lettrés.

— Les anciens lettrés ! Mais ils vous mettront dans le dictionnaire que la pluie est l'urine de Monsieur le ciel, que le vent est la haleine de Monsieur le Diable ou de Mademoiselle la Fée, que l'arc-en-ciel est un pont jeté par-dessus un océan où grouillent des reptiles et des poissons cannibales et que devront traverser les fils ingrats que, que ..., que sais-je ?

Les anciens lettrés ! Mais ils ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Comment voulez-vous que leurs yeux puissent embrasser l'immense domaine des connaissances humaines ? Il n'y a que des borgnes et des aveugles dans notre pays.

— Choisissons les borgnes pour conduire les aveugles.

— Il est un peu difficile aux borgnes de conduire les aveugles. Savez-vous quelles qualités exceptionnelles il faut aux conducteurs d'hommes ? Un conducteur doit être d'abord un mené « hypnotisé par l'idée » dont il veut se faire l'apôtre, cette idée occupant tout son esprit et tout son cœur jusqu'à étouffer la voix des sentiments les plus humains : intérêt, amitié, amour, piété filiale, affection paternelle, tout, tout. Tel est le cas de Pierre l'Ermite, le prédicateur de la première croisade, tel est le cas de Robespierre, tel est le cas de Gia-Long, l'apôtre du patriotisme. Que nous offre le peuple d'Annam actuel ? Le spectacle écœurant d'un troupeau en désordre sans idées directrices, qui beugle quand il a faim et qui se rendort lorsque l'estomac en est rempli. Citez-moi des personnes hypnotisées par une haute pensée et qu'anime une foi ardente en un pur idéal. On a ouvert chez nous des sociétés d'utilité publique ; vous savez pourquoi des gens s'y sont précipités avec tant d'enthousiasme au début de leur fondation : désir de faire parler de soi, envie secrète de conquérir le titre de président, ou de secrétaire, ou de trésorier, espoir d'obtenir un appui en la personne de tel ou tel membre d'honneur. . . Question de vanité ; question d'intérêt personnel. Quand la vanité est satisfaite, quand l'intérêt est servi, adieu toute société. La foi se refroidit, l'enthousiasme s'éteint. Et pour s'excuser, on prononce la phrase traditionnelle :

« Monsieur j'ai quelques affaires personnelles qui me prennent tout mon temps. »

Il nous manque des hommes animés par une foi vraiment ardente, se suffisant à elle-même pour pouvoir entreprendre la tâche difficile d'organiser une académie.

— Je vais rapporter vos paroles à mes compatriotes.

— Un conducteur doit être aussi un homme d'action, très énergique, quelque peu borné, quelque peu despotique, à volonté hardie et persistante, que les difficultés excitent au lieu de le décourager, et en qui le sentiment de la responsabilité se développe au plus haut point. On a généralement une idée inexacte de ce que peut une volonté forte, soutenue par un haut sentiment de la responsabilité. « Rien ne lui résiste, ni la nature, ni les dieux, ni les hommes » a dit Gustave le Bon. Les grands convaincus qui ont soulevé l'âme des foules, les Christ, les Mahomet, les Bouddha, les Christophe Colomb, les Luthers, les Savonarole, les colosses de la Révolution n'ont pu jouer un rôle considérable dans l'histoire des idées qu'après avoir déployé une énergie sans égale pour braver les assauts répétés de la vilénie humaine. Il est un exemple qu'il faut rappeler. Or, le discours du docteur Cazalis parlant de l'ingénieur Lesseps ces quelques lignes :

« Et il conta de jour en jour, par épisode, l'épopée du canal. Il avait dû vaincre, tout l'impossible qu'il avait fait possible, toutes les résistances contre lui, et les déboires, les revers, les défaites, mais qui n'avaient pu jamais ni l'abattre ; il rappelait l'Angleterre le combattant, l'attaquant sans relâche, et la France hésitantes et le consul de France s'opposant plus que tout aux travaux, et comme on lui résistait, prenant les ouvriers par la soif, leur refusant le pain ; et le ministère de la Marine et les ingénieurs, tous les hommes sérieux, l'expérience et de science, tous naturellement hostiles, et tous scientifiquement assurés du désastre calculant et le promettant comme pour tel jour ou telle heure on promet l'éclipse. »

Une solide volonté a surmonté tous ces obstacles et vaincu toutes ces résistances. Qu'est l'Annam actuel ? un peuple de raisonneurs plus ou moins diserts, de rhéteurs plus ou moins subtils, qu'on prendrait pour des hommes de forte trempe, à les juger par leurs écrits, mais qui sont en réalité des femmelettes inconsistantes, molles, molles, pleurnichant de désespoir à la moindre difficulté.

Il nous manque des hommes de bonne volonté pour pouvoir entreprendre la tâche difficile d'élever le temple des Lettres qui est une œuvre de longue haleine.

— Décidément, vous êtes un mauvais patriote.

— Un conducteur d'hommes doit posséder encore un certain prestige. Le prestige est un pouvoir mystérieux qui remplit d'admiration, de respect, de crainte religieuse ceux qu'il éblouit, une sorte de fascination qui paralyse les facultés critiques de ceux qu'il tient sous ses charmes pour en faire des sujets volontairement esclaves, n'ayant comme opinions que les opinions du vainqueur. On distingue plusieurs variétés de prestiges : il y a le prestige acquis, il y a le prestige naturel, il y a le prestige d'emprunt. Le prestige d'emprunt est de beaucoup le plus répandu. Ce qui le donne, ce sont les titres, les grades, l'uniforme du militaire, la robe rouge du magistrat, le palais féérique du richissime. Par le fait seul qu'on occupe une haute position sociale, qu'on a une grande fortune, on est auréolé de prestige. Le prestige naturel n'est autre que l'ascendant personnel, ce quelque chose qui émane du corps de certains individus, de leurs gestes, de leur voix, de leurs sourires, de leurs regards et qui les impose immédiatement au respect des autres. Pour avoir une idée de son pouvoir mystérieux, indéfinissable, il faut relire cette phrase du général Vandamme, un soldat brutal et indiscipliné, parlant de Bonaparte :

« Mon cher, ce diable d'homme exerce sur moi une fascination dont je ne puis me rendre compte. C'est au point que moi qui ne crains ni dieu, ni diable, quand je l'approche, je suis prêt à trembler comme un enfant, et il me ferait passer par le trou d'une aiguille pour me jeter dans le feu. »

ou le récit curieux laissé par Taine sur la première entrevue entre Bonaparte et les généraux de l'Italie, sortes de soudards grossiers et indisciplinés pour la plupart, fiers de leur haute taille et de leur bravoure, et très mal disposés pour le petit parvenu qu'on leur expédiait de Paris.

« On les introduit, écrit-il, et Bonaparte se fait attendre. Il paraît enfin, ceint son épée, se couvre, explique ses dispositions, leur donne ses ordres et les congédie. Augereau est resté muet ; c'est dehors seulement qu'il se ressaisit et retrouve ses jurons ordinaires ; il convient avec Masséna que ce petit b. . . de général lui a fait peur ; il ne peut pas comprendre l'ascendant dont il s'est senti écrasé au premier coup d'œil. »

Quant au prestige acquis, ce qui vous le donne, c'est une solide instruction auréolée de succès, une érudition éblouissante de poète ou d'artiste ou de savant, ou encore — et surtout — une abondance inépuisable de vertus et de sentiments magnanimes qui vous élèvent au-dessus de la commune mesure. Neuf Conseillers de la République montent l'encens de l'admiration et du respect. Les puissants génies de la justice, de la science, de la littérature, de l'humanité, Bouddha, Jésus, Jeanne d'Arc, les deux

— Cœur servi par l'Hôpital, Mirabeau, Victor Hugo, Pasteur, Berthelot, possèdent

— Droit de prestige. C'est une chose entendue que le commun des hommes est agité

voir dans les choses vulgaires : désir d'avoir une belle robe, de posséder quelques muids de rizières,

La vanité de l'homme est une chose vraie aussi qu'il s'enflamme comme l'amadou au souffle

d'un haut et est, quand le souffle vient d'un homme entièrement dévoué à son idée, n'agis-

sant ni par orgueil, ni par orgueil, un homme « débarrassé de toutes les poussières du

monde » pour employer une de nos phrases traditionnelles : ceci explique l'influence extra-

ordinaire des prophètes et des apôtres d'autrefois. La vertu qui parle par la bouche d'un

homme au cœur pur confère à ses paroles une puissance suggestive extraordinaire. Avons-

nous à l'heure actuelle des hommes aux paroles dévouées d'une certaine puissance suggestive ?

Il va sans dire que personne ici n'a reçu du ciel, comme Bonaparte, le don de faire

trembler les Augereau et les Vandamme à la première minute. Y a-t-il des lettrés à qui une

solide instruction et un fonds inépuisable de vertus confère une autorité morale indiscutable ?

Cela est douteux. On voit maintenant, c'est vrai, beaucoup de plaques d'ivoire, mais elles

ont perdu leur pouvoir de fascination depuis le moment où l'on peut les acheter en achetant les titres d'emprunt. Nous sommes tous des pleutres ! des pleutres ! Ni prestige naturel, ni prestige acquis, ni prestige d'emprunt. Comment voulez-vous que nous puissions nous imposer au respect des intellectuels pour prétendre au rôle difficile de juger leurs œuvres littéraires ?

Il nous manque des hommes doués d'une réelle autorité morale pour pouvoir organiser un cercle qui ne soit une pétaudière et distribuer des primes qui ne soient contestés.

— Et votre conclusion ?

— Je conclus : Quand on me demande : qui choisirez-vous ? je répondrai : qui que vous choisissiez, votre académie ne vivra pas longtemps, parce qu'aucun académicien ne sera à la hauteur de sa tâche. Vous devez renoncer courageusement à votre idée. »

La peste soit du mauvais prophète ! Et malédiction sur le médisant ! Tu te plais à décrier tes compatriotes ; ils t'apprendront à tourner la langue sept fois avant de parler. Tu verras notre cercle littéraire assailli par des flots de candidats, séduits par les charmes mystérieux du saint-lieu, et il y aura dans cette foule tumultueuse des fidèles pieux qui sauront persévérer dans la construction du temple projeté, des ascètes poètes qui se donneront tout entiers au culte de la beauté, des apôtres artistes qui iront porter partout les bonnes paroles pour convertir les païens à la nouvelle religion Il ne manquera pas d'évangélistes de talent et de bonne volonté. Les interprètes prouveront qu'ils ne sont nullement des machines à écrire, les pédagogues des phonographes à répéter les paroles enregistrées dans les disques ; les médecins, des Macroton, des Diafoirus, des Fonandrès, prôneurs de la saignée ; les lettrés, des « hũ-nho » qui s'obstinent à croire que la pluie est l'urine du Ciel Ce qui est difficile, c'est de savoir dans quelle classe d'hommes il faudra choisir les académiciens, chaque classe ayant ses idées et ses moyens d'action particuliers, souvent contraires à ceux des autres. Dans la classe des lettrés ? Ils semblent très propres aux fonctions académiques par leurs qualités et leurs connaissances : ils sont graves, érudits, versés dans l'histoire et la littérature chinoises ; ils se promènent à l'aise dans le champ inextricable de la mythologie et vous expliquent tranquillement les anciens textes où vous ne voyez que du noir et du blanc ; ils portent des lunettes ; ils ont les mains marquées d'un signe imposant : les ongles enroulés en spirale et une voix et des yeux comme il faut pour prononcer des discours. Cependant, dans une réunion où ils domineraient ne soit un peu hostile aux idées nouvelles qu'ils publieraient ne pullule de caractères sino-annamites fabriqués dans la classe des gens éduqués à l'école française ? Ceux-ci ont sur les autres l'avantage d'avoir appris que la pluie est la vapeur d'eau condensée par le froid, que l'air qui se déplace par suite d'une diminution de pression en un certain point du ciel présente les sept couleurs du spectre, résultant de la réfraction des rayons solaires sur les nuages. Ils sont peut-être aussi plus actifs, moins ennuyeux, moins tristes en assistant à l'ascension des générations montantes du désir de les remplacer. Cependant cela ne suffit point pour être académicien. Il paraît qu'il faut savoir encore porter les lunettes, citer négligemment quelques maximes de Confucius au cours des causeries intimes, connaître un peu la littérature chinoise et même celle de son pays. Dans la classe des gens titrés ? des hommes en place ? Deux opinions peuvent se défendre.

— « Aucun de ces individus, a déclaré Monsieur « Poète », l'Intransigeant Si vous désirez organiser une académie de gastronomie, choisissez les mandarins et les riches commerçants. Mais de grâce, pour la bonne réputation du cercle littéraire, fermez hermétiquement les portes d'entrée aux gens profanes, si puissants soient-ils. »

Je vous dirai que les gens profanes, quand ils sont puissants, pourraient rendre d'appréciables services à la cause du beau, si les poètes leur laissaient avec plaisir occuper quelques fauteuils académiques. Premier service : en siégeant à côté des beaux esprits qui jurent à tout moment d'être les serviteurs les plus zélés des Muses, ils s'empresseraient de prouver qu'eux aussi sont les serviteurs les plus zélés des Muses en conviant souvent les artistes à venir dîner avec eux — les chanteuses chanteront pendant les repas — Mon Dieu ! les chansons des chanteuses sont si agréables et les repas servis chez les riches sont si copieux ! Deuxième service : en apportant dans l'Académie l'éclat de leur nom, de leurs dignités ou de leur fortune, ils la défendraient contre l'invasion d'un vice très laid et très nuisible : l'invasion du pédantisme. Je ne connais pas de réunions plus ennuyeuses que les sociétés où l'on parle continuellement art et philosophie — surtout quand j'ai faim. Je dirai encore avec Brunetière que, pour prendre sur les mœurs littéraires un certain empire, il convient que l'art de manger, de vivre et de juger soit représenté à l'académie comme l'art même de parler et d'écrire. Ne voit-on pas siéger à l'Académie française des poètes, des médecins, des généraux, des évêques, des ministres ? Lisez cette harangue d'un personnage de comédie créé par les auteurs Robert de Flers et Caillavet qui contient, à côté de piquantes bouffonneries, quelques vérités :

« Admirable compagnie que la vôtre, Messieurs. En jetant les yeux autour de moi, je discerne avec quel art vous l'avez composée. Ne semble-t-il pas que vous avez voulu tout prévoir ? Avec quelle sérénité je considère désormais l'existence ! Suis-je inquiet de ma santé, j'aperçois parmi vous un savant physiologiste. Souhaité-je obtenir un sursis pour l'un de mes serviteurs, voici un général. Rêvé-je d'une croisière en yack au cours de l'été, voici un amiral. Ai-je des difficultés d'argent, voici un économiste. Suis-je aimé, voici un poète. Suis-je trompé, voici un moraliste. Ai-je commis un acte délictueux, voici un grand avocat. Ai-je besoin de scepticisme, voici un homme politique. Ai-je le désir de me venger d'un ennemi, voici un célèbre philanthrope. Ai-je envie de me confesser, voici un évêque. »

Et maintenant à mes lecteurs le soin de tirer une conclusion de tous ces propos sans enchaînement. J'arrive à la troisième question :

A qui faut-il remettre la tâche de choisir les académiciens ?

La Commission de l'Occident. Demandons encore une fois à la noble Compagnie de France, les Neufs Conseillers de Justice pour trancher au mieux la question. Actuellement l'Académie — Cœur servile et choisit le nouvel académicien par voie de scrutin secret, à la mort d'un de ses membres, elle discute les mérites — Droit de la cérémonie de la réception est empreinte d'une simplicité émouvante. voir danser dans la salle qui se trouve sous le dôme de l'Institut. Jetez un coup d'œil sur la salle. La naissance assiste grave occupe tous les bancs et chuchote à voix basse. On y voit de près les journalistes, des diplomates, des professeurs, des snobs, et aussi des femmes qui agitent des éventails, et quelquefois d'illustres étrangers qui regardent le groupe d'hommes bourdonnant. Les yeux écarquillés. Là-bas, au fond, une soutane noire de prêtre siège à côté de la baignoire broussailleuse d'un philosophe athée et d'une jupe courte d'actrice de la Comédie-française. Le héros du jour se dissimule quelque part entre deux académiciens revêtus de l'uniforme vert, qui assument la mission d'être ses parrains. Ses confrères sont perdus dans la foule. A un certain moment, les membres de l'Institut font leur entrée et viennent occuper l'hémicycle qui leur est réservé. Le président de la compagnie et le secrétaire perpétuel gagnent leurs fauteuils présidentiels, drapés dans leur uniforme vert. Un silence impressionnant plane dans la salle. . . . Tout-à-coup, on entend une voix grave qui dit :

« La parole est à Monsieur X. »

Monsieur X, le nouvel Immortel, se lève, un papier à la main, et lit bravement le discours d'usage où il fait l'éloge de l'ancien Immortel, son prédécesseur, qu'il a quelque peu malmené dans un de ses articles, du temps qu'il était encore un simple écrivain. Le discours terminé, le directeur se lève à son tour, ouvre un manuscrit le plus simplement du monde, apprend au récipiendaire qu'il est né à tel jour, dans tel pays, qu'il a fait ses études avec tels professeurs et tels camarades, qu'il a épousé à telle date une telle femme, qu'il a tels défauts et telles qualités et que ces défauts sont justement ses mérites les plus saillants. . . . A partir de ce jour Monsieur X. est devenu Immortel. . . . et pourra se reposer en racontant aux amis intimes, les trente neuf visites qu'il a dû faire aux trente neuf académiciens pour solliciter leurs suffrages.

Mais le mode de l'élection, les formalités à remplir, les cérémonies de la réception, les garanties à prendre pour la défense contre les brigues ont varié, depuis la fondation de l'Académie.

Il paraît qu'au début elle votait par main levée sur les candidats présentés, soit par un membre de la Compagnie, soit par un seigneur de la Cour.

« Lorsque j'entrai dans l'Académie, écrit Perrault dans ses mémoires, l'élection des académiciens se faisait de cette sorte : un mois après la mort d'un académicien, un de la Compagnie, après en avoir parlé avec quelques-uns de ses amis de la compagnie, disait :

Nous avons perdu M. Tel, etc ; je crois que nous ne saurions mieux faire que de jeter les yeux sur M. Tel ; vous connaissez son mérite, etc. »

On conçut facilement que ce mode d'élection ne procurait pas les meilleurs choix. La compagnie, désireuse de conquérir la sympathie agissante des seigneurs ou simplement menacée dans son existence par les caprices despotes d'un courtisan en faveur, fut obligée plus d'une fois d'admettre dans son sein des individus n'ayant d'autres titres à faire valoir que celui d'être le page d'un duc, le valet de chambre d'une comtesse ou le précepteur de M^r le fils de tel ou tel marquis. Ainsi, on vit trôner à cette époque à côté des écrivains les plus célèbres du pays le petit-fils du chancelier de Séguier, le marquis de Coislin, âgé à peine de dix-sept ans, capable tout au plus de réciter sans faute une leçon de latin. Il fallut plus d'indépendance, d'ordre et de dignité. La Compagnie jugea qu'il fallait changer le mode d'élection en usage, d'autant plus qu'elle était devenue, sous le règne du roi, un corps important, ayant des privilèges enviés même par la noblesse. Elle fit des règlements en vue de prévenir les abus et jura publiquement :

« Qu'à l'avenir aucun académicien ne ferait, ni ne souffrirait faire, ni directement ou indirectement et qu'il ne promettrait ni n'engagerait sa réputation, ni de ses amis à qui que ce soit ni de quelque manière que ce puisse être. »

On décida de voter par billet. Il est écrit à l'article X des statuts :

« La Compagnie ne pourra recevoir ni destituer un académicien si elle n'est en assemblée au nombre de vingt pour le moins, lesquels donneront leurs avis par les ballots dont chacun des académiciens aura une blanche et une noire et, lorsqu'il s'agira de la réception, il faudra que le nombre des blanches passe de quatre celui des noires ; mais pour la destitution, il faudra, au contraire, que les noires l'emportent de quatre sur les blanches. »

A partir du 21 Novembre 1672, il y eut deux scrutins : le scrutin de proposition et le scrutin d'élection. On procéda de cette manière : chaque académicien apporta un billet contenant autant de noms qu'il y avait de places vacantes. Il mit le billet dans une corbeille, sous les yeux du directeur. Un des membres de la Compagnie, désigné par le tirage au sort, procéda au dépouillement. Le directeur ouvrit les billets, lit les noms qui y étaient

contenus, et le secrétaire les inscrivit sur une feuille, par colonne. Pour être proposé, il fallut recueillir au moins huit voix s'il n'y avait qu'une place vacante et six s'il y en avait plusieurs. Le directeur lit les noms des candidats qui remplissaient ces conditions et demanda à la Compagnie si elle n'avait pas de reproches à leur adresser. Généralement, les témoignages furent positifs. On procéda alors au scrutin de proposition par le système des boules noires et des boules blanches. Ne pouvait pas être élu celui qui ne recueillait pas au moins vingt boules blanches, et ils suffisaient de sept boules noires pour annuler l'élection lorsque les suffrages s'élevaient à un nombre qui allait de vingt à vingt deux et de huit quand les suffrages dépassaient le nombre de vingt deux.

« De là résulte qu'une minorité résolue à se défendre eut pu, en tout état de cause, prohiber l'entrée de l'Académie à des personnages qu'elle eût jugés incompetents, insociables ou peu sûrs. »

FRÉDÉRIC MASSON

Le directeur présenta au Roi la liste des candidats proposés pour lui demander son approbation. Ce fut de vive voix que le roi répondit et ce fut de vive voix que l'approbation— ou le refus— fut transmise à la Compagnie. Très rares les cas où S. M. opposa son veto à la proposition de l'Académie. Elle sut respecter l'entière liberté des choix académiques. Huits jours après l'approbation du Roi, on passa au second scrutin, le scrutin d'élection en employant le même système des boules blanches et des boules noires. Le second scrutin donnait toujours les mêmes résultats que le premier. Il n'était qu'une formalité, mais cette formalité avait son importance, « puisqu'elle montrait qu'il n'y avait élection accomplie qu'après l'approbation royale et que le premier scrutin n'avait que la valeur d'un vœu. »

L'on fit grand prix à l'Académie pour demander la suppression du second scrutin, sous prétexte qu'il était superflu mais en réalité pour s'affranchir un peu de la tutelle royale. En 1752, M. de Boze, chargé de rédiger les statuts, apporta aux règlements un changement considérable, la suppression du second scrutin par boules blanches et par boules noires. Mais, en ce cas l'approbation du roi continuait de demeurer nécessaire à l'élection des candidats. Cette clause donnait-elle lieu à des abus de pouvoir? L'on est tenté de répondre affirmativement par le caractère tyrannique et vindicatif de Louis XIV, mais tout ce que s'il n'y avait des brigues et des cabales, elles venaient plutôt des candidats eux-mêmes. Le roi se plaisait même à les détruire. C'était lui qui empêchait — Droit de conseil par excès de complaisance le duc de Maine à l'auteur du Cid. voir danser en 1696, lorsque le directeur eut demandé son agrément sur l'élection du président. La raison est de rendre ainsi compte à la Compagnie son entretien avec Sa Majesté : « Messieurs, le Roi m'a ordonné de vous dire qu'il aime beaucoup mieux les voir que l'Académie choisit elle-même que ce qu'elle prend par complaisance et par déférence pour des recommandations. Ce prince, qui fait régner dans tous ses états la justice et la certitude, vous rend entièrement maîtres de vos suffrages. Il n'y a point d'ordre que vous deviez regarder comme souverain et vous ne devez connaître d'autre pouvoir que celui du mérite. »

L'ordre, semble-t-il, ne fut pas rigoureusement observé. Quelques années plus tard, on sentit la nécessité de le renouveler :

« Tous MM. les Académiciens promettent sur leur honneur de n'avoir aucun égard pour les sollicitations de quelque nature qu'elles puissent être, de n'engager jamais leur parole et de conserver leur suffrage libre pour ne le donner le jour de l'élection qu'à celui qui leur en paraît le plus digne.

En 1752, les anciens statuts furent refondus et le nouveau règlement fut signé par le roi. On lit dans les articles 7 et 8 de ce règlement :

« Article 7. — La réputation de l'Académie dépendant principalement de son attention à remplir les places vacantes, elle n'aura nul égard ni aux brigues, ni aux sollicitations de quelque nature qu'elles soient, et tout académicien gardera son suffrage libre jusqu'au moment de l'élection pour ne le donner qu'au sujet qu'il en croira le plus digne. »

« Article 8. — Que si quelqu'un reconnaît l'avoir engagé, son suffrage ne sera pas compté; mais si le fait était notoire d'ailleurs, l'Académie nous en portera ses plaintes et nous apprendra par qui et jusqu'à quel point cette loi aura été violée. »

Il fut décidé que ces présents articles seraient lus à haute voix à la Compagnie à chaque nouvelle élection. Cela n'empêcha pas les candidats intrigants de faire mouvoir tous les ressorts, de faire parler toutes les femmes pour avoir le fauteuil convoité. Et c'est pourquoi, l'on vit encore à l'Académie des seigneurs qui avaient la tenue plus soignée que le langage.

Aujourd'hui, l'Académie française, se recrutant elle-même, et ne devant demander l'approbation d'aucun corps et d'aucune personne, semble mener une vie plus indépendante. Il est entendu qu'il se trouve en France un lieu où l'intelligence et le talent passent la fortune et la naissance. Ailleurs, un prince, un duc, un ambassadeur, un prêtre se font appeler « Altesse », « Excellence », « Monseigneur » ; ici, on appelle tout le monde « Monsieur », on est des confrères, on est des serviteurs du Beau et, comme tels, on accueille avec joie les poètes, les romanciers, les historiens, les philosophes, les professeurs qui ont élevé des temples admirables pour le nouveau culte. Cependant il est bon de dire à nos compatriotes que ceux-là peuvent se tromper qui choisissent les livres de lecture sur la foi de ces mots mirifiques écrits sur la couverture : *Monsieur X. . . de l'Académie française*. L'esprit intrigant existe à toutes les époques, et la célèbre phrase de Guizot restera éternellement quelque peu vraie :

« On a beau dire, je lui trouve les qualités d'un véritable académicien. D'abord il se présente bien, il est très poli, il est décoré, il n'est d'aucune opinion. Quant à ses ouvrages, mais que voulez-vous, on n'est pas parfait. »

Etudier le passé, c'est apprendre à se conduire dans le présent. Cette longue et ennuyeuse histoire sur les modes d'élection à l'Académie française, les garanties qu'elle a prises pour se défendre contre les machinations des seigneurs et des prêtres.

— Elle nous apprend que les empiètements de l'Etat sur le domaine du Beau, une chose nuisible à la croissance du Beau. Jadis, en France, pour devenir académicien, on devait avoir l'approbation du roi; cela revient à dire qu'on devait passer ce qu'il pensait, sentir comme il sentait, écrire comme il voulait qu'on écrivit.

Or s'il est évident que les puissants admettent rarement la contradiction, il est évident que les vrais amoureux du beau aiment à contredire les puissants. La contradiction est au génie artistique comme l'air et la lumière sont aux plantes : une source de vie. Les plantes flétrissent dans les chambres étroites et obscures, le génie artistique se fâne quand on l'enchaîne avec les faveurs et les opinions des autres. Pour la bonne réputation de la compagnie, pour l'avenir intellectuel de l'Annam, pour la cause des Belles-Lettres, il est nécessaire que l'Académie se recrute elle-même et vive une vie absolument indépendante de l'Etat.

— Vous ne tiendrez pas ce langage, dis-je à l'ami qui m'a ainsi parlé, quand vous saurez, Monsieur, que Louis XIV donna à l'Académie française le privilège envié de lui

faire des harangues élogieuses, au retour de ses campagnes, comme les autres cours souveraines composées des plus grands seigneurs du pays ! Sa Majesté venait de conquérir la Franche-comté. La Compagnie se hâta de jouir du privilège : en costume de fête, elle se réunit à Saint-Germain et fut introduite dans la salle des ambassadeurs où le grand maître des Cérémonies vint la chercher pour la conduire dans le cabinet du Roi. La Compagnie débita une belle harangue au Roi et le Roi parla paternellement à la Compagnie.

— Le beau privilège !

— L'accès près de l'auteur des grâces lui ouvrit la porte des honneurs et des faveurs. Le 3 Mars 1732, une députation de comédiens vint lui offrir des places dans leur théâtre, et c'est ainsi que s'est exprimé le chef de la députation devant le nez gonflé des Immortels :

« *En l'acceptant (l'offre) vous nous honorez infiniment. Il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à vous supplier de nous venir entendre le plus souvent qu'il vous sera possible et de nous faire part de vos lumières dans les occasions où nous aurons besoin des secours d'une compagnie aussi illustre et aussi respectable que la vôtre.* »

Dans la même année, sur la demande du président Rose, l'un des quarante et secrétaire particulier du Roi, protecteur plein de zèle pour la Compagnie et courtisan fort en avant dans la confiance de Sa Majesté, le Roi accorda six places à Messieurs à l'opéra « pour tel jour qu'elle voudrait choisir. »

Charpentier, qui était venu assister à la représentation théâtrale vint leur en rendre compte en ces termes :

« *Il a dit que M. Furetière, trois autres de Messieurs et lui s'étaient rendus en ce lieu-là ; qu'ils y avaient trouvé Monsieur Rose qui les avait introduits avec toute la facilité qu'ils pouvaient désirer dans la salle des comédies, que là, ils avaient trouvé un garde auprès d'un banc qui leur dit qu'il leur gardait six places par l'ordre du Roi ; que, s'y étant assis, on était venu à quelque temps de là leur présenter des fruits et des confitures dans les corbeilles ; qu'ensuite ils avaient vu avec ravissement et admiration représenter l'opéra ; qu'au sortir de là, M^r le duc de la Feuillade les avait fait conduire chez son hôtel où ils avaient été régalez à souper et qu'après le souper, M^r de Benserade les avait pris et menés dans une maison où ils avaient été fort commodément.* »

« *Il a dit que M. Furetière, trois autres de Messieurs et lui s'étaient rendus en ce lieu-là ; qu'ils y avaient trouvé Monsieur Rose qui les avait introduits avec toute la facilité qu'ils pouvaient désirer dans la salle des comédies, que là, ils avaient trouvé un garde auprès d'un banc qui leur dit qu'il leur gardait six places par l'ordre du Roi ; que, s'y étant assis, on était venu à quelque temps de là leur présenter des fruits et des confitures dans les corbeilles ; qu'ensuite ils avaient vu avec ravissement et admiration représenter l'opéra ; qu'au sortir de là, M^r le duc de la Feuillade les avait fait conduire chez son hôtel où ils avaient été régalez à souper et qu'après le souper, M^r de Benserade les avait pris et menés dans une maison où ils avaient été fort commodément.* »

— Cœur servile, le droit de committimus et la participation aux jetons par exemple.

— Droit de committimus est le privilège accordé par le roi à ses favoris de venir plaider devant des procès, devant la cour des requêtes du palais, devant le parlement et autre tribunal spécial, c'est-à-dire devant le tribunal où ils sont le plus sûrs de gagner.

Les jetons de présence sont des pièces de métal que l'on remet à chaque membre présent de la compagnie et qui lui sert à toucher une certaine somme pour couvrir les menus frais de déplacement. On lit dans les registres à la date du 2 janvier 1673 :

« M. Perault, chancelier, a dit que M. Colbert lui avait ordonné de dire à la Compagnie que le roi avait résolu de faire un fonds tous les ans pour les menues nécessités de l'Académie, comme bois, bougies, journées de copiste pour transcrire le dictionnaire et autres besoins, et même aussi pour faire des jetons qui seront distribués au nombre de quarante à chaque jour d'assemblée aux académiciens qui s'y trouveront présents, en la manière qui sera réglée par la compagnie. »

Il va de soi que la Compagnie prit le soin de multiplier les jours d'assemblée pour recevoir le plus de jetons possible. Il n'y avait eu qu'une séance hebdomadaire dans les premières années ; en 1651 on en tint deux, et à partir de 1675, trois, ce qui procurait

chaque semaine à la Compagnie le nombre respectable de cent vingt jetons. Que les grands seigneurs, propriétaires de vastes forêts ou gouverneurs de riches provinces ne donnassent pas à ces jetons un grand prix matériel — ils y attachaient un grand prix moral — cela se comprend ; mais pour les gens de lettres, qui ne vivaient pas en général dans l'aisance, ils constituaient un secours pécuniaire pas négligeable, chaque jeton valant trente deux sols environ. En 1784 le roi augmenta encore le nombre de jetons ; comme les jetons n'étaient distribués qu'aux membres présents à la séance, il fut maintenant facile aux plus zélés d'arriver à se faire dix huit cents livres par année — une somme assez rondelette, il faut en convenir, et que Messieurs les Académiciens n'auraient pas touché s'ils s'étaient dit comme vous par un reste de scrupule déplacé : « Formons un corps indépendant de l'État »

— Décidément vous êtes un homme sans dignité.

— Le droit de *committimus*, la participation aux jetons, la faveur de faire des harangues au roi, de manger à la table des seigneurs, d'assister aux représentations théâtrales à la Comédie Française sans payer ne furent pas, Monsieur, les seuls privilèges que l'État accordait à l'Académie française en échange de son obéissance aux ordres donnés : plus tard chaque Immortel eut encore l'honneur de porter un vêtement d'apparat, couleur d'espérance, un magnifique habit vert, brodé en plein d'une branche d'olivier.

— La livrée de la

— Le 19 Florial de l'an IX, le président de la Commission des fonds en exercice, le citoyen Lelièvre, de la classe des sciences physiques et mathématiques, écrivit au citoyen Bonaparte, premier consul de la République française, une lettre ainsi rédigée :

« Citoyen consul, l'Institut national a demandé un costume particulier au gouvernement. Les motifs de sa demande sont que l'Institut assiste encore aux fêtes nationales et aux funérailles de ses membres ; il est convenable que ce corps ait une tenue uniforme et distinguée. L'on a éprouvé plusieurs fois que des cartes ou médailles ne suffisaient point. Il est même arrivé que des vieillards de l'Institut aient reçu dans ces circonstances, au lieu d'honneurs, des outrages qu'ils n'auraient pas éprouvés avec un costume. Après ces considérations, l'Institut a voté deux fois en séance générale, au scrutin et à la majorité, la demande d'un costume simple mais convenable »

Le 23 Florial de la même année un arrêté parut, ainsi conçu :

« Les consuls de la République sur le rapport du ministre de l'Intérieur, en vertu de la proposition de l'Institut national,

Le Conseil d'Etat entendu,

Arrêtent :

I) Il y aura pour les membres de l'Institut national un grand et un petit costume.

II) Ces costumes seront réglés ainsi qu'il suit :

Grand costume : habit, gilet ou veste, culotte ou pantalon noir brodé en plein d'une branche d'olivier en soie vert foncé ; chapeau à la française.

Petit costume : mêmes forme et couleur mais n'ayant de broderie qu'au collet et aux parements de la manche avec une baguette sur le bord de l'habit. »

— Livrée de la servitude qui fait honte à l'artiste indépendant et qui brise les ailes des Belles-Lettres.

— Tenue radieuse, magnifique, qui fascine la foule, qui impose les Immortels à l'admiration de tous, et même des femmes et, ce faisant, pousse les adorateurs du beau à venir se réfugier nombreux dans le temple des Muses. Je vais vous dire ce que les Muses et leurs favoris ont dû à cet habit vert. Monsieur X. est un philosophe convaincu, un pur génie détaché des contingences, ayant fait un bail avec la cime, et, comme tel, il s'est décidé depuis

cette maladie très utile à la cause des lettres, qu'on appelle le snobisme, le snobisme qui les poussait à héberger chez eux les écrivains pauvres pour montrer qu'ils rendaient eux aussi un culte fervent aux Musées ou à servir de trompettes portant aux nues les génies sans fortune pour dire à tous qu'eux aussi savaient admirer les belles œuvres poétiques.

Un exemple est à rappeler : le 27 décembre 1737, mourut Victor Marie d'Estrée, *pair, maréchal et vice-maréchal de France, vice-roi d'Amérique, lieutenant général au pays nantais, gouverneur des villes et château de Nantes, président du Conseil de Marine, chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne de la 1^{re} classe*. Les crieurs jurés qui rédigeaient le placard pour le convoi omirent d'indiquer que le défunt était l'un des quarante. Alors, à la séance du 30 Novembre :

« M^{me} la marquise de Courtenvault et M^{lle} de Tourves, sœurs et héritières du maréchal, prièrent M^r de Foncemagne de dire à la Compagnie qu'elles avaient été fâchées que le titre d'un des quarante de l'Académie française eût été omis dans les billets d'enterrement et qu'elles avaient, aussitôt qu'elles s'étaient aperçues de cette omission, fait leur possible pour la réparer. »

La sympathie des souverains étrangers. Comme le Roi-Soleil était célèbre par son amour pour les lettres, le mode s'établit dans la cour des rois-satellites de prodiguer des faveurs à Messieurs et de recruter parmi eux des précepteurs pour leurs enfants, des directeurs pour leurs académies. La langue française jouit d'un immense prestige. En 1635, la Compagnie reçut la visite de la reine de Suède ; Patru, le directeur, pour remercier la « *divine princesse* » du portrait qu'elle lui avait donné, lui offrit en retour un bouquet de fleurs de rhétoriques.

« Votre image en votre absence sera le plus cher objet de nos yeux, nous lui rendrons nos hommages, nos respects, nous lui ferons nos sacrifices. »

La reine partit, on mit son portrait au grenier, mais on n'oublia pas de raconter à qui voulait entendre qu'on avait causé avec la reine de Suède — très intimement.

Quarante ans après, le 19 Juin 1720, elle eut l'honneur de recevoir un autre souverain, un souverain en exercice, gouvernant un vaste empire, qui se contenta, il est vrai, de remercier les belles paroles du directeur par de belles paroles ; mais, tout cas, ce fut pour l'Académie un honneur de recevoir Pierre le Grand. A la fin du 17^{siècle} le mode de visiter l'Académie française devint plus en vogue. On enregistra le qu'on enregistra de Brunswick, de Christian VII roi de Danemark, de Gustave III, roi de Suède, de l'Empereur Joseph II, de l'Empereur de Russie, du prince Henri de Prusse, de l'Empereur Joseph II. On ne manquait pas de dire au roi ou au prince que « la Compagnie serait extrêmement honorée si Sa Majesté voulait lui donner son portrait », à quoi Sa Majesté répondit qu'elle « fut très sensible à l'honneur que l'Académie lui faisait » qu'elle « avait le bras ouverts les Messieurs qui voudraient venir la voir dans son royaume » « réserverait de haute fonctions à la cour dans le cas où ils viendraient à la cour ». »

Je me résume, mon ami : quand vous me demandez : à qui fera-t-il le soin de choisir les académiciens, je répondrai : si l'on veut jouir de tous les avantages précités, droit de *committimus*, participation aux jetons, faveur de faire des langues au roi, visite des souverains étrangers, sympathie des seigneurs, il faut demander la protection de l'Etat.

— Et moi, je répondrai : puisque l'Académie s'est donné la noble tâche de travailler à la formation intellectuelle et morale des Annamites, c'est à elle de prendre l'affaire en main. Elle procédera de cette façon : elle annoncera dans les journaux qu'elle organisera une académie pour travailler à la confection d'un dictionnaire et que les candidats qui voudront en faire partie n'auront qu'à lui envoyer leur nom. Elle les inscrira sur un registre

spécial. Quand le délai de temps donné sera écoulé, elle réunira tous les aspirants dans sa salle de délibération et elle leur dira :

« Messieurs, vous êtes ici une centaine (ou deux cents ou trois cents). Notre académie devra se composer seulement d'une trentaine de membres (ou d'une quarantaine ou d'une cinquantaine) il faut donc procéder à un choix. A vous de choisir par la voie du scrutin secret ceux que vous jugez propres aux fonctions académiques en ne tenant compte que du mérite. »

Les candidats qui auront le plus de voix formeront le premier noyau de l'académie. Ils travailleront silencieusement à la confection du dictionnaire, vivront de leurs revenus et n'iront pas s'insinuer dans les antichambres, l'échine courbée, pour chercher des protecteurs ignorants et tyranniques. A la mort de chaque membre, on le remplacera par un autre également à l'aide du scrutin secret.

— Vous ne craignez pas la formation des clans dans l'assemblée, les intrigues du Dieu le dollar ? Vous savez qu'on peut acheter les consciences des individus comme les faveurs du Gouvernement.

— Les académiciens jureront sur leur honneur de n'avoir aucun égard pour les sollicitations d'où qu'elles viennent.

— Le beau serment ! J'écrirai à mon ami lointain le mangeur d'escargots pour qu'il se dépêche.

— Vous verrez qu'on saura écarter sans pitié tous les mangeurs d'escargots. »

Cher vieil ami, je ne vous ennuierais plus ; ma lourde réponse aux objections spirituelles que vous avez soulevées dans votre dernière lettre est terminée. Suis-je arrivé par mon pédantisme à vous faire sentir l'importance de la question des cénacles et des concours littéraires ? L'heure sonne qui vous appelle, poètes, artistes, commerçants, mandarins, à vous réunir à l'ombre de l'Intelligence sous l'investiture de la splendeur du Beau.

NGUYỄN-NHO.

Puisque, en somme, à la question des cénacles littéraires, j'offre à mes lecteurs cette *Conseiller* *essie* due à la plume d'Alfred Capus :

Neufs Conseillers &
ation des

Une vie académique.

Premiers symptômes.

La naissance des académiciens est toujours environnée d'un certain mystère ; et il est à peu près impossible de deviner, du moins dans l'état actuel de la science, au moment où un enfant du sexe mâle voit le jour, s'il fera, plus tard, partie ou non de l'Académie française.

Cette incertitude persiste pendant la période de la prime jeunesse. De même la puberté est occupée par des distractions sans rapport avec les exercices académiques. Ce n'est guère que vers vingt-deux ou vingt-trois ans qu'un jeune homme destiné à appartenir à l'illustre assemblée commence à le manifester par des signes qui ne trompent pas.

Paroles d'amour.

Elle. — Trente ans. Relations littéraires. — Qu'avez-vous, aujourd'hui, mon ami ? Vous paraissez préoccupé et voilà deux fois, depuis cinq minutes, que vous consultez la

Lui. — Excusez-moi, je vous en prie. On avait, hier soir, de mauvaises nouvelles, et, cette nuit, j'ai été agité de pressentiments fâcheux.

Elle. — De mauvaises nouvelles de qui ?

Lui. — De Blanchard.

Elle. — L'académicien ?

Lui. — Tout simplement. Vous comprenez, maintenant, l'état d'agitation dans lequel je suis.

Elle. — C'est un de vos parents ?

Lui. — Croyez, mon amie, que je ne vous ferais pas l'injure, pour un de mes parents, d'avoir l'air distrait en votre présence.

Elle. — Alors ?

Lui. — Je m'intéresse énormément à l'élection du successeur de Blanchard, que je crois perdu, entre nous, ma chère. J'ai passé au Journal des Débats, où les bruits étaient alarmants.

Elle, riant. — Pardon, mais j'espère que vous ne songez pas encore à briguer le fauteuil. (Lui prenant la main). Vous êtes un peu jeune, Albert. Voyons, remettez-vous

Lui, sec. — En effet, je n'ai pas l'intention d'entrer, à vingt-trois ans, à l'Académie française.

Elle. — Vous avez encore une quinzaine d'années à attendre. Aussi, mon ami, nous avons bien le temps.

Lui. — Mais c'est justement pour cela, malheureuse amie, que je m'intéresse si fort à cette élection ! Car supposez qu'on nomme quelqu'un âgé de quarante cinq ans, par exemple. Au bout de quinze ans, il en aura soixante, et soixante ans sont une bonne moyenne. Dans ces conditions-là, je peux parfaitement prétendre à remplacer le successeur de Blanchard. J'ai dressé aussi la liste de tous les fauteuils qui, d'après mes calculs, seront vacants dans quinze ou vingt années par le jeu naturel des successions.

Elle. — Albert, vous ne m'aimez plus !

Lui. — Ne plaisantons pas dans de pareilles circonstances. Quelle heure est-il ? Quatre heures. Les journaux du soir doivent être parus. Vous seriez bien, qu'ami, d'envoyer votre femme de chambre m'en acheter un.

Elle. — Puisque vous le voulez.

(Elle donne l'ordre à sa femme de chambre).

Lui. — Ne croyez pas, ma belle amie, que ma tendresse pour vous soit diminuée. (Se mettant à ses genoux). Vous êtes, au contraire, intimement liée à mes projets d'avenir, et je vous fais le serment que vous serez la première à qui je lirai mon discours de réception.

Elle, lui passant la main dans les cheveux.

— Je vois que j'avais tort de vous accuser de froideur, Albert.

(Elle se penche vers lui).

La Camériste, entrant avec un journal — Voici, Madame. Lui, se levant — Donnez vite ! Heu ! Heu !

Dernières nouvelles. Mort de M. Blanchard, membre de l'Académie française ! C'est fini (Prenant son chapeau). Je m'en vais vite Au revoir !

Elle. — Vous me quittez un jour pareil ?

Lui. — Je veux être un des premiers à m'inscrire.

(Il s'en va)

Quinze ans après

Relations de plus en plus mondaines. Diners dans les maisons réglementaires. Il a fait jouer un acte en vers à la Comédie, publié vingt-deux articles de critique et écrit un

philosophique. Il entre à l'Académie française, où il ne remplace que le deuxième successeur de Blanchard, le premier n'ayant pour ainsi dire, pas duré.

Ses ambitions sont satisfaites. Dès lors, sa vie s'écoule entre ses chères études et quelques amis sûrs. Il se repose, nommant lui-même des académiciens, se rappelle le passé avec son amie, dont les cheveux sont devenus blancs.

Mais voilà que, peu à peu, on pressent que son tour arrive. Il a des détaillances fréquentes, les reporters affluent chez sa concierge. Il est question de son successeur dans les journaux. Emotion dans son quartier et dans les salons.

La mort

(Dans la vaste antichambre de l'académicien. Le maître est sur son lit de mort. Dans l'appartement, allées et venues de médecins, de reporters, de parents, et tout l'attirail qui accompagne ordinairement cette formalité suprême.)

Le valet de chambre. — Jean, avez-vous eu déjà le malheur d'assister au décès de quelqu'un de vos maîtres ?

Jean. — J'ai perdu M. le duc en 1889.

Le valet de chambre. — Oui, je me rappelle l'enterrement. Un peu froid, si j'ai bonne mémoire, mais en somme du plus grand ton. Vous n'avez jamais servi chez un membre de l'Académie française, avant ici, bien entendu ?

Jean. — Jamais.

Le valet de chambre. — Moi, c'est mon troisième depuis dix ans. J'ai donc l'expérience, et vous pouvez m'en croire. Quittez la figure larmoyante que vous croyez devoir arborer en ce moment-ci. Nous serions dans la haute finance ou dans la noblesse, ou même dans l'industrie millionnaire, que je vous dirais : « Jean, votre maître va mourir. Il est convenable que vous ayez l'air défait, et que votre attitude respire une certaine douleur. » Tel n'est pas le cas, lorsqu'il s'agit d'un académicien. La mort d'un académicien, mon cher enfant, n'est un événement grave ; à coup sûr, ce n'est pas un événement triste. L'idée que l'éloge du défunt sera prononcé solennellement quelques mois après sous la Coupole, conseiller d'une assemblée d'élite, y met, je ne sais quoi de gracieux, et l'on ne

m. Neuf Conseillers éte qu'il y a, en haut, des places réservées pour les académiciens.

Jean. — Attention des sus vous exprimez bien ! Mais j'entends que l'on sonne.

Le valet de chambre. — Ce doit être un reporter (Il ouvre) En effet...

Le reporter. — Ne vous dérangez pas, je n'ai qu'une seconde. Comment va le maître ?

Le valet de chambre, après un silence.

— Il ne faut plus compter sur lui, Monsieur.

Le reporter. — J'ai compris. Merci. (Il s'en va)

Jean. — Voici le docteur et son collègue.

(Les deux docteurs sortent de l'appartement.)

Premier docteur, à voix basse. — Ce sera pour la demie, n'est-ce pas ?

Deuxième docteur, idem. — Hum ! je ne serais pas surpris qu'il allât jusqu'à moins le quart. Pauvre ami ! (Au laquais) Jean, nous allons revenir dans dix minutes. Le temps de fumer une cigarette dans la rue.

Le valet de chambre. — Vous avez entendu ce qu'ont dit ces messieurs, qui sont pourtant d'habitude, des gens formalistes. Vous voyez, ils traitent cette affaire-là comme s'il s'agissait simplement d'une séance de l'Académie française. « Ça commencera à la demie, n'est-ce pas ? Non à moins le quart. » Avez-vous remarqué la désolation de la famille ? Elle est grande, mais empreinte à la fois de majesté et d'orgueil. C'est qu'en réalité, mon-

ne un académicien ne meurt pas. Il cesse de travailler au dictionnaire, voilà tout.

Cette parole est d'un de mes anciens maîtres, à qui je l'ai entendu dire, à son lit de mort « Joseph, m'a-t-il glissé à l'oreille en rendant le dernier soupir, allez dire à mes collègues que je ne viendrai pas jeudi prochain à la séance. » (Emu) C'est beau !

Jean, pleurant. — Oui, oui.

Le valet de chambre. — Essayez ces larmes, malheureux, vous croyez vivre dans la petite bourgeoisie ?

(*Les deux médecins rentrent*)

Le docteur regardant sa montre. — Nous sommes en avance.

(*Ils pénètrent dans la chambre à coucher*)

Jean. — Je suis curieux de savoir lequel a tapé le plus juste. L'un a dit la demie, l'autre moins le quart.

(*La demie sonne*)

Le valet de chambre. — Je vais écouter... Rien...

(*Quelques minutes s'écoulent, aussitôt plusieurs portes s'ouvrent silencieusement. Des personnes en sortent avec des attitudes austères.*)

Jean. — Hélas !

Le Docteur, paraissant (*voix sourde*) Le fauteuil de notre pauvre ami est vacant.

Alfred Capus (*Annales politiques et littéraires n°*)

Vieux mots humoristiques

Une mère à son enfant ;

— Ta faute est impardonnable ! ta faute est impardonnable, malgré l'ordre de sa mère ! Ah ! ah ! tu mériterais trente coups de rotin.

L'enfant, en montrant à sa mère un panier plein de poissons :

— Maman, maman, il faut pardonner aux *Pêcheurs* qui ont bien *pêché*.

Entre deux maris.

— Je suis très triste. Ma femme ne cesse pas de parler du mari qu'elle avait avant moi.

— Tu es heureux. La mienne ne cesse de parler de celui qu'elle aura après moi.

ŒUVRE DES « AU-TRI-VIÊN »
AU TONKIN FONDÉE PAR
L'ASSOCIATION « KHAI-TRÍ TIÊN-ĐỨC »
(délibération du 15 Août 1922)

RÈGLEMENT

TITRE PREMIER

Organisation centrale

ARTICLE I

L'œuvre des Au-Tri-Viên est fondée, contrôlée, garantie par l'Association Khai-Tri-Tiên-Duc, autorisée conformément à la loi et dont les statuts sont déposés à la Résidence Supérieure du Tonkin.

Le Conseil d'Administration de l'Association Khai-Tri Tiên Duc délibère sur toutes les questions relatives à la gestion de l'Œuvre et à son développement.

Le Conseil directeur de l'Œuvre l'intendant général et les employés de l'Œuvre à un titre quelconque n'ont que les attributions, qui leur sont ou leur seront expressément conférées par le présent règlement, ou en vertu de délibérations ultérieures du Conseil d'Administration de l'Association Khai-Tri Tiên-Duc.

ARTICLE II

Le Conseil-directeur de l'Œuvre est ainsi composé :

Un Président choisi parmi les membres du Comité de patronage français de l'AFIMA.

Deux Vice-Présidents choisis parmi les membres annamites du Conseil d'Administration de l'AFIMA.

Un Secrétaire Général choisi parmi les membres du Comité de patronage français de l'AFIMA.

Un Secrétaire-adjoint choisi parmi les membres de l'AFIMA.

Deux médecins français et deux médecins annamites choisis parmi les membres de l'AFIMA.

Un Conseiller juridique choisi parmi les avocats faisant partie du Comité de patronage français de l'AFIMA.

Neuf Conseillers choisis parmi les membres de l'AFIMA.

La désignation des membres du Conseil-directeur de l'œuvre est faite au scrutin secret par le Conseil d'Administration de l'AFIMA, après examen des candidatures proposées.

Le Président et les Vice-Présidents du Conseil directeur sont nommés pour trois ans.

Chaque année dans la première réunion tenue après l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association, le Conseil d'Administration de celle-ci pourvoira aux vacances qui se seront produites au sein du Conseil directeur par suite de démission, absence ou décès. Sera considéré comme démissionnaire le membre qui, régulièrement convoqué, aura manqué d'assister trois fois consécutivement aux réunions du Conseil-directeur sans excuse valable.

En cas de vacance des postes de Président ou de Vice-Président pour une cause quelconque, le Conseil d'Administration de l'AFIMA sera convoqué d'urgence pour y pourvoir.

ARTICLE III

Le Conseil-directeur assure la gestion de tous les services de l'Œuvre en se conformant aux prévisions d'un budget établi à l'avance pour une année entière.

Le projet de budget pour l'année à venir est préparé par le Conseil-directeur et adressé avec un rapport explicatif à l'approbation du Conseil d'Administration de l'AFIMA avant le 1^{er} Décembre de chaque année. Le budget définitif est arrêté au cours du mois de Décembre en séance plénière du Conseil d'Administration de l'AFIMA de manière à pouvoir être mis à exécution au premier Janvier.

Le trésorier général de l'AFIMA assure tous les services de trésorerie de l'Œuvre.

Le Président du Conseil est ordonnateur de toutes les dépenses.

ARTICLE IV

Le Conseil-Directeur de l'Œuvre décide, sur le rapport d'un de ses membres :

1^o — La création, la suppression, le transfert de local des Au-Tri-Viên en tenant compte des disponibilités budgétaires.

2^o — L'admission définitive des Bão-Mẫu, ayant pris l'engagement d'observer fidèlement la règle de l'Œuvre.

3^o — L'engagement de tous les employés à un titre quelconque de l'Œuvre ; leur licenciement.

4^o — Les sanctions disciplinaires à infliger aux Bão-Mẫu et au personnel de l'œuvre y compris l'exclusion ou la révocation.

5^o — L'affectation des Bão Mẫu et de tout le personnel.

6^o — Toutes les questions relatives au fonctionnement régulier des services de l'Œuvre, posées soit par une réclamation des intéressés, soit par un rapport d'un de ses membres.

ARTICLE V

L'intendant général de l'Œuvre est nommé par le Conseil d'Administration de l'AFIMA sur la proposition du Conseil directeur ; il peut être relevé de ses fonctions dans les mêmes conditions.

L'intendant général dirige en permanence les services de l'Œuvre sous le contrôle du Conseil-directeur ; tout le personnel lui est subordonné.

Il assure l'exécution des décisions prises par le Conseil.

L'intendant général peut recevoir une indemnité pour frais de service et de bureau, inscrite au budget et dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de l'AFIMA.

ARTICLE VI

Les membres du Conseil directeur de l'Œuvre peuvent procéder à tout moment à l'inspection des Au-Tri-Viên.

ARTICLE VII

Le Conseil d'Administration de l'AFIMA est seul qualifié pour déterminer la nature et le mode de recouvrement des recettes destinées à alimenter le budget de l'Œuvre.

ARTICLE VIII

Tous les établissements de l'Œuvre sont soumis aux dispositions de l'arrêté du 21 Décembre 1921 réglementant les établissements de bienfaisance au Tonkin.

TITRE 2ème

Comités provinciaux et locaux

ARTICLE IX

Tous les membres de l'Association « Khai-Tri-Tiên-Duc » résidant dans les provinces du Tonkin ont le devoir de collaborer à la prospérité des œuvres créées par l'Association.

Le Conseil-directeur de l'Œuvre des Au-Tri-Viên désignera dans chaque province un délégué provincial membre de l'AFIMA qui aura pour mission : en premier lieu d'être le représentant accrédité de l'Œuvre auprès des autorités provinciales françaises et indigènes, en second lieu de stimuler les initiatives locales désireuses de concourir à la création des « Au-Tri-Viên », de provoquer à cet effet la création de comités locaux, de faire auprès des notabilités indigènes toute propagande utile, de fournir au comité-directeur à Hanoi tous les renseignements qui lui seront demandés, de soumettre des propositions pour la création de nouveaux Au-Tri-Viên ou pour les modifications à apporter dans l'organisation des établissements existants.

Le délégué provincial pourra constituer auprès de lui un comité provincial recruté parmi les membres de l'Association Khai-Tri-Tiên-Duc dans sa province.

Les rapports des délégués provinciaux seront adressés au Président du Conseil directeur à Hanoi.

ARTICLE X

Chaque « Au-Tri-Viên » devra être placé, à la diligence du délégué provincial, sous la surveillance d'un comité local autant que possible composé de membres appartenant à l'AFIMA, qui veillera en permanence sur son fonctionnement et qui devra signaler au délégué provincial tout ce qui pourrait laisser à désirer.

Ce Comité local devra désigner un administrateur du « Au-Tri-Viên », qui assurera le paiement des dépenses de l'établissement.

Le montant des subventions affectées à la gestion d'un Au-Tri-Viên par le Conseil directeur de l'Œuvre sera arrêté, sur la demande du Comité local, accompagnée de toutes justifications utiles, et transmise avec son avis par le délégué provincial de l'œuvre au Président. En principe ces subventions seront décidées pour une année entière et ne pourront qu'exceptionnellement être révisées en cours d'année.

ARTICLE XI

Le personnel attaché au service des Au-Tri-Viên devra se montrer déferent envers les membres du comité local et d'une façon générale envers toutes les personnes qualifiées pour inspecter les « Au-Tri-Viên ». Tout manquement à cette prescription devra être signalé au délégué provincial, qui en saisira l'intendant général.

ARTICLE XII

Les règles d'hygiène à observer dans les « Au-Tri-Viên » et toutes dispositions concernant le fonctionnement de ces établissements feront l'objet de règlements élaborés par le Conseil-directeur à Hanoi.

ARTICLE XIII

Le Conseil-directeur à Hanoi procédera à l'établissement d'un « Au-Tri-Viên » modèle dans la proche banlieue de Hanoi, qui servira de maison d'instruction pour les Bao-Mâu. Il élaborera également les règles de discipline à imposer à ce personnel.

ARTICLE XIV

Lorsque par suite de négligence ou de difficultés imputables au Comité local de surveillance d'un « Au-Tri-Viên », celui-ci ne fonctionnera pas normalement ou que l'on ne s'y conformera pas scrupuleusement aux règlements de l'Œuvre, le Conseil-directeur pourra, sur le rapport d'un de ses membres et après avis du délégué provincial intéressé, déclarer la suppression de l'établissement et lui supprimer ipso facto tous subsides.

Notification de cette décision sera faite par les soins du délégué provincial au Comité local ainsi qu'à toutes les autorités du lieu intéressées à en avoir connaissance.

ARTICLE XV

Il sera créé un Comité de dames annamites pour coopérer avec le Conseil-directeur à l'Œuvre des « Au-Tri-Viên ».

Approuvé
à Hanoi, le 15 Août 1922
en réunion plénière du Conseil d'Administration de l'Association
Khai-Tri-Tiên-Duc

Le Secrétaire,
NGUYEN-QUY-TOAN

Le Président,
HOANG-TRONG-PHU

Cải lương hương-Tục



Thầy Khóa. — Sao độ này trông cụ hốc-hác thế ?

Thầy Ly. — Lệ hương-âm mới bỏ, thầy còn lạ gì !



Quan Tuấn Hưng-yên Nguyễn Năng-Quốc
Hội-viên Hội-đồng Quản-tri Hội Khai-tri